



Document harmonisé  
d'organisation des livraisons en  
sécurité - DHOL



Ligne 655 000 BORDEAUX / IRUN

F 65415

TRAVAUX SMR LISEA

Phase : REALISATION

**DOCUMENT HARMONISATION ORGANISATION LIVRAISON  
GARE YCHOUX**

**Ce document fait référence à la recommandation R476**




MAITRE D'OUVRAGE	CSPS	Chef de projet
<b>SNCF RESEAU</b> Direction zone d'ingénierie Atlantique Agence Projet Nouvelle Aquitaine	<b>SNCF RESEAU</b> Direction zone d'ingénierie Atlantique	<b>SNCF RESEAU</b> Direction zone d'ingénierie Atlantique Agence Projet Nouvelle Aquitaine
Immeuble Le Spinnakers 17 rue Cabanac 33081 BORDEAUX Cedex	3 pont du guit 33000 Bordeaux	Immeuble Le Spinnakers 17 rue Cabanac 33081 BORDEAUX Cedex
<b>Nicolas LAZARD</b>  Maitre d'ouvrage Mob : 06 46 82 16 94 <a href="mailto:nicolas.lazard@sncf.fr">nicolas.lazard@sncf.fr</a>	  Alain Pouban 06 10 30 20 55 <a href="mailto:alain.pouban@reseau.sncf.fr">alain.pouban@reseau.sncf.fr</a>	  <b>Alexandre PINTO</b> Chef de Projets  <a href="mailto:pinto.alexandre@reseau.sncf.fr">pinto.alexandre@reseau.sncf.fr</a> 06 27 44 76 68




# Document harmonisé d'organisation des livraisons en sécurité - DHOL

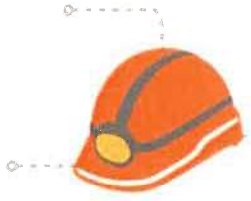


## 1 REPRESENTANTS DES SITES DE LIVRAISONS

Rôle	Entreprise	Coordonnées
Maitrise d'œuvre travaux VOIE	SNCF Réseau 	<b>Emilien</b> RLT Voie SERM <b>DURAND</b>  <b>SNCF RÉSEAU</b> EI ZPA , AGENCE GRANDS TRAVAUX ATLANTIQUE DT AFSB / SERM / CCR AQ Sq. du 18 Juin 1940, 33260, La-Teste-de-Buch MOBILE : +33 (0)6 16 73 28 57 <a href="mailto:emilien.durand@reseau.sncf.fr">emilien.durand@reseau.sncf.fr</a>  ( Représentant sur le terrain à définir)

## 2 PARTIE A REMPLIR PAR LE CSPS

SITE DE LIVRAISON 1	
<p>Adresse chantier :</p> <p>Rue des Grands Champs 40160 Ychoux</p>	<p>Coordonnées GPS :</p>  <p>Ychoux 40160 44.329756, -0.944822</p>
<p>Contraintes horaires de livraisons :</p> <p>Livraisons de jour Lundi: 13h00-17h00 Mardi: 8h00 12h00 13h00 17h00 Mercredi: 8h00 12h00 13h00 17h00 Jeudi: 8h00 12h00 13h00 17h00 Vendredi : 8h00 12h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès sur emprises ferroviaires, interdiction formelle de pénétrer sans autorisation préalable</li> <li>• Portail d'accès à fermer après chaque passage</li> <li>• Les manœuvres des camions et engins (notamment pour pénétrer en marche arrière dans le chantier) devons se faire sous le guidage d'un homme trafic</li> <li>• Sécuriser les zones de stockage ou de livraison</li> <li>• Coactivité avec toute opération strictement interdite</li> <li>• Périmètre de sécurité obligatoire</li> <li>• Respecter le flux de circulation dans la base et rouler à 10 km/h</li> </ul> <p>Port des EPI obligatoires (Article Haute Visibilité, Chaussures de sécurité, casque de protection) Prévoir les moyens d'extinction incendie adaptés</p>
<p>Autres renseignements utiles (contraintes administratives...) :</p> <p>Présence obligatoire d'un représentant de SNCF RESEAU</p> <p>Gabarit des engins à adapter Présence de risque ferroviaire Hauteur maximale à respecter (Gestion du risque routier à mettre en place (balisage), (gestion du trafic routier et piéton), (déviation...))</p> <p>Ne pas s'approcher à moins de 3m de la voie de service la plus proche Ne pas s'approcher à moins de 3m des installations électriques sous tension de moins de 50 KV Ne pas s'approcher à moins de 5m des câbles sous tension des lignes supérieures à 50 KV Protocole de sécurité de déchargement ou de déchargement obligatoire Périmètre de sécurité Interdiction de traverser les voies ferrées</p>	



Document harmonisé  
d'organisation des livraisons en  
sécurité - DHOL



**3 PARTIE A RENSEIGNER PAR LE CLIENT (ENTREPRISE DU BTP)**

RENSEIGNEMENT sur site de livraison 1 YCHOUX	
Entreprise concernée :	Adresse :
Coordonnées Réceptionnaire :	
Plages horaires de livraisons :	Présence d'un chef de manœuvre :
Distance maxi de la zone de chargement au camion : .....m	Hauteur maxi de la zone de chargement au camion : .....m
Charge utile de la recette à matériaux (le cas échéant) : .....kg	
Appareil de levage utilisé pour l'opération <b>Examen d'adéquation obligatoire pour tout engin de levage y compris camion grue</b> (à la charge du fournisseur ou présent sur le chantier) : Grue de chargement Appareil propre au chantier Appareil à la charge du fournisseur	Type :
Autres renseignements utiles :	

SIGNATURE ENTREPRISE

DATE : 15/04/2026

SIGNATURE LIVRAISON

*Pour François Grandjean*  
**TRANSCO**  
Sarl au capital de 277 500 €  
**CHAMPLANC**  
16370 CHERVES-RICHEMONT  
Siret 312 974 751 00017 - APE 4941 B  
Tél 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 70



# Document harmonisé d'organisation des livraisons en sécurité - DHOL



CONSIGNES GENERALES

## LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



## CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

 Se présenter au bureau à son arrivée	 Respecter le Code de la route au sein du chantier	 Stationner le véhicule à l'emplacement prévu et serrer le frein à main
 Respecter la limite de vitesse autorisée (cochez la case)	 Interdire toute présence dans la zone de manœuvre	 Priorité aux véhicules sortants ou en manœuvre
 Arrêter le moteur si celui-ci n'est pas utile	 Il est interdit d'utiliser le matériel ou engins du site	 Il est interdit de circuler sous une charge.

Les accessoires de levage doivent être en bon état, adaptés à la charge et vérifiés périodiquement.

## CONSIGNES OPERATIONS DE CHARGEMENT

 Valider le chargement par le responsable de la zone	 Bâcher et débâcher homme au sol	 S'assurer de la bonne répartition de la charge et respecter le PMA.
 Respecter les règles de chargement du colis	 L'arrimage est obligatoire et doit être adapté à la charge transportée	 Vérifier la mise en place correcte du plateau.

P.T



# Document harmonisé d'organisation des livraisons en sécurité - DHOL



CONSIGNES GÉNÉRALES

## CONSIGNES OPERATIONS DE DECHARGEMENT



Avec les matériaux  
circulaires, desserrez  
l'arrimage lentement



Décharger en présence du  
responsable de zone



Bâcher et débâcher homme  
au sol

## DEVERSEMENT ACCIDENTEL



Prévenir le responsable de zone si un déversement accidentel est détecté

SITUATIONS

### LES CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

1. Appeler les pompiers

18

2. Un plan d'évacuation ainsi qu'une procédure d'appel en cas d'incendie sont affichés dans tous les locaux.
3. Prévenir l'encadrement du chantier.
4. Des extincteurs sont à disposition dans les magasins et dans les bureaux.



### LES CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

1. Protéger la zone pour éviter un autre accident, couvrir la victime
2. Alerter le Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



3. Appeler les secours d'urgence

15

4. Secourir

